Le Bulletin de la Protection de l'Enfance

connaître, se reconnaître, agir ensemble

13,00 €

L'ESSENTIEL DES 7ÈMES ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

NUMÉRO SPÉCIAL

Compte-rendu détaillé

Une publication proposée par
SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE
LE JAS
LE JOURNAL DE L'ACTION SOCIALE ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL
Septembre-Octobre 2014
Numéro 67-68

Edito

La chaîne de télévision France 5 a diffusé récemment une émission à une heure de grande écoute présentant une vision très désolante de la protection de l'enfance dans notre pays. Vision qui laisserait sous-entendre que les 150 000 enfants accueillis ne sont pas moins en danger dans leurs lieux d'accueil que chez leurs parents et que les sommes considérables consacrées chaque année par les départements seraient particulièrement mal employées, voire parfois détournées.

Certes, le reportage affichait explicitement, dès son titre, le parti pris de pointer des dérives. Et, après tout, privilégier les témoignages sur l'aspect délétère de certaines prises en charge est un choix journalistique comme un autre, qui aurait pu tout aussi bien être le choix inverse : celui de valoriser l'aspect salvateur d'autres prises en charge. Sauf que ce n'est jamais le cas. Et quand bien même : pourrait-on se contenter d'une alternative aussi binaire et caricaturale reposant juste sur une question de focale ?

Ces regards que la société porte sur la mission de protection de l'enfance sont très insatisfaisants si on considère que le grand public a droit, par l'intermédiaire des journalistes, de savoir et de comprendre ce qu'est la protection de l'enfance autrement que sur le seul registre du sensationnel. Cette exigence d'informer impose d'aborder les sujets avec un regard distancié et équilibré, sans complaisance et sans partialité. Cette éthique, trop souvent oubliée devant la nécessité de vendre et d'obtenir de l'audience, est indispensable mais pas suffisante. En effet, elle doit pouvoir s'appuyer sur de l'information accessible et compréhensible. Et ce d'autant plus, si l'on considère que la mission que se donne notre société de protéger les enfants n'est plus seulement l'affaire exclusive des spécialistes, mais doit être largement partagée. Une approche qui nécessite pédagogie et communication, et constitue un nouveau défi que l'État et les départements doivent ensemble relever.

Les Assises nationales de la protection de l'enfance y apportent leur part comme en témoigne ce numéro consacré à la dernière édition de l'événement, en juin dernier, qui a permis à 2000 professionnels de faire entendre leur voix.

Didier Lesueur
Rédacteur en chef
Délégué général adjoint de l'Odas

FACE AU POIDS DU SYS

© Le Journal de l'Action Sociale

TÈME, CHANGEONS DE PARADIGME

Lille, 30 juin 2014, Grand Palais. La 7ème édition des Assises nationales de la protection de l'enfance se caractérise cette année par l'ampleur de la fréquentation (2000 participants) mais aussi sa diversité. Aux professionnels de l'aide sociale à l'enfance, du service social, de la PMI, de la justice, et du secteur associatif, se sont joints, cette année, pour la première fois, ceux de l'école, du périscolaire, de l'animation culturelle ou sportive. On y croise aussi des bénévoles, des parents. La Garde des Sceaux et la Ministre en charge de la famille ont fait le déplacement, ainsi que de nombreux jeunes, accompagnés ou ayant été accompagnés dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance venus apporter leur contribution au débat et à l'animation.

Pour la première fois, l'événement est organisé en collaboration étroite avec deux départements : le Nord et le Pas-de-Calais, soucieux d'améliorer encore leurs réponses en dépassant les frontières administratives. Et d'autres horizons seront ouverts durant les deux jours d'événement.

Le Journal de l'Action Sociale, organisateur de la manifestation, et ses partenaires ont, en effet, proposé pour cette édition de changer de paradigme. Les tables rondes et ateliers autour de l'école, du développement social, de l'éthique de sollicitude, ont été conçus pour favoriser un autre point de regard sur la protection de l'enfance. Et tenter ainsi d'appréhender les divers enjeux sans buter sur les freins traditionnels souvent imputés au poids du système.

Ainsi, plus que les territoires d'intervention des acteurs, ce sont les territoires de vie des enfants qui seront interrogés. Et plus que les compétences des professionnels de la protection de l'enfance, ce sont les apports de tout un chacun à la prévention qui seront au cœur des débats.

Cette édition des Assises offrira de nombreux moments marquants, dans des registres graves mais aussi joyeux, que nous vous laissons découvrir, ou redécouvrir, dans ce compte-rendu détaillé, qui s'accompagne d'une mise en ligne des verbatim des cinq ateliers sur le site du Journal de l'Action Sociale : www.lejas.com

SYNTHÈSE REALISÉE PAR CÉLINE JUNG ET KARINE SENGHOR

QUELS PARADIGMES ?

Changer de paradigme… telle était la proposition des Assises 2014. Ou comment, face au poids du système, souvent invoqué pour expliquer les difficultés, faire un pas de côté pour regarder les choses autrement et revivifier l'exercice des missions de protection de l'enfance. Celle-ci peut-elle investir au-delà des acteurs et territoires d'intervention traditionnels, en s'appuyant sur l'école ou le développement social, pour parvenir à une véritable prévention ? Et dans ses modes de prises en charge, comment faire primer l'intérêt de l'enfant avant tout autre, avec comme premier moteur l'éthique de la sollicitude ?

Synthèse des quatre tables rondes du premier jour consacrées à ces nouveaux paradigmes.

Quel élément central retrouve-t-on invariablement dans la vie d'un enfant, quel que soit son lieu d'habitation ? L'école. Lieu de socialisation, lieu d'éducation, l'école peut-elle aussi être un lieu de rencontre et d'implication des familles et plus largement des habitants du territoire ? Ville ou campagne, comment prendre en compte les particularités de l'environnement et des spécificités locales pour actionner de nouveaux leviers ? D'autres professionnels ou bénévoles peuvent-ils être mobilisés ? Et comment ? La première table ronde introduite par Jean-Louis Sanchez, directeur éditorial du Journal de l'Action Sociale, débattait de ces questions.

© Le Journal de l'Action Sociale

Les premières tables rondes avaient lieu en présence des présidents des deux conseils généraux co-organisateurs de l'événement et qui ont ouvert les Assises : Patrick Kanner pour le Nord et Michel Dagbert pour le Pas-de-Calais.

L'ÉCOLE : LE CHAÎNON À NE PAS MANQUER…

En Charente-Maritime, dans une zone rurale, l'expérience prouve qu'une meilleure collaboration entre la circonscription d'action sociale et l'école génère une meilleure et plus précoce prise en compte des difficultés que rencontrent certains enfants. C'est Christel Renaud, directrice de l'école primaire de la Grêve-sur-le-Mignon qui en témoignera aux côtés de Véronique Gustin, assistante de service social polyvalente de secteur au Conseil général de la Charente-Maritime. À l'origine de leur rencontre, les questionnements de l'assistante sociale face à l'afflux, en fin d'année scolaire, de signalements en provenance de l'école. Un phénomène qui s'observe d'ailleurs dans de nombreux territoires. Habituée à ce que les enseignants ne sollicitent le service social qu'en dernier ressort, Véronique Gustin décide de prendre contact avec les écoles situées sur le territoire relevant de sa compétence, bientôt rejointe par une collègue éducatrice de prévention. Commence alors tout un travail de tissage de liens entre les professionnels, car comme le résumera l'assistante sociale, il existe "un fossé entre les représentations des enseignants et la réalité de notre métier". D'un autre côté, communiquer avec les travailleurs sociaux pour qu'ensuite "on nous oppose le secret professionnel" n'est pas non plus une

solution, selon la directrice d'école, qui relèvera l'importance certes de mieux se connaître, de "s'apprivoiser", mais surtout de faire le pari, de prendre le risque, de la confiance partagée. Une fois cette confiance installée, avec pour seul objectif de porter ensemble un "regard bienveillant sur les enfants", pourra alors commencer un travail de prévention autour des difficultés repérées dans l'une ou l'autre des institutions. "Pour certaines familles, l'école est anxiogène […]. Le but du jeu c'est qu'ils viennent à l'école pour le bien-être de leur enfant, […] qu'ils ne transmettent pas l'angoisse de l'école à leurs enfants pour que certaines difficultés soient évitées", expliquera Christel Renaud. Et on voit bien là le rôle complémentaire que peuvent jouer les divers professionnels.

…MAIS PAS LE SEUL

"Le fait de tisser des liens et d'aller voir ce que fait l'autre est enrichissant et rassurant", relevera aussi Nicole Dreyer, adjointe au maire de Strasbourg en charge de la petite enfance, de l'éducation et de la vie scolaire. Pour cela, soulignera-t-elle, "il faut être convaincu de son positionnement professionnel, condition sine qua non pour s'ouvrir à d'autres professions". Pour elle, l'école est certes "le chaînon à ne pas manquer", mais il ne faut pas négliger le reste de la chaîne. Et de regretter que "par éducation, on n'entende souvent que l'école". En tant qu'élue, sa démarche, dans le cadre de la mise en place du contrat éducatif local, a été de réunir autour d'une table "tous les partenaires, en commençant par les pères et les mères". Mais aussi la caisse d'allocations familiales, le conseil général, la jeunesse et les sports, les bibliothèques, la direction régionale de la culture, les centres médico-sociaux, la santé scolaire, la PMI, pour qu'ensemble ils réfléchissent à ce que pourrait être le travail en commun sur l'ensemble du territoire". Avec le souci d'ouvrir au maximum les dispositifs pour éviter de "repérer toujours les mêmes familles", ce qui a pour effet que ces enfants "n'ont finalement aucun espace où être un enfant tout simplement" et que ces familles "perdent leur savoir faire". Et de souligner : "Les familles n'ont pas démissionné, je le dis haut et fort". Pour l'élue de Strasbourg, écouter les parents c'est leur permettre d'avoir confiance en eux. "L'école est un lieu où l'enfant et le parent doivent être en sécurité. C'est un sanctuaire".

Un point de vue partagé par Christian Wassenberg, directeur académique des services de l'Éducation nationale, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale du Nord. Pour lui, l'école doit mettre les jeunes à l'abri : "De la nervosité, de la fébrilité, de l'accélération du temps qui caractérisent notre société". Pour

Le parcours des bénéficiaires de l'Ase dans le Pas-de-Calais

Dans le Pas-de-Calais, un partenariat entre le département et l'Insee a permis de travailler à un diagnostic sur les 8 800 enfants et jeunes bénéficiant d'une mesure de l'Ase à travers un échantillon représentatif de 960 bénéficiaires. Arnaud Degorre, directeur régional adjoint de l'Insee Nord-Pas-de-Calais nous en présentait les contours et proposait quelques pistes de travail.

Premier constat : alors que le département souhaite privilégier la sphère administrative, les mesures relèvent majoritairement de la sphère judiciaire et tandis que les services publics proposent de valoriser les aides en milieu ouvert, celles-ci sont nettement inférieures aux mesures de placement : 60 % contre 40 % de mesures à domicile.

Si la durée des parcours était en moyenne de 6 à 7 ans, l'étude permet de distinguer, d'une part des parcours longs, initiés par une première mesure précoce, souvent un accueil, en lien avec un contexte familial très difficile, et d'autre part des parcours courts, correspondant à une première mesure plus tardive, souvent une action éducative à domicile, tenant plutôt à des difficultés de l'enfant. "Dans un tiers des cas, l'enfant ne présente pas individuellement de difficultés mais quand celles-ci sont identifiées, elles sont avant tout relationnelles, sinon scolaires", expliquait Arnaud Degorre. Quant aux difficultés familiales, elles peuvent se cumuler : carences éducatives, matérielles, budgétaires, éventuellement augmentées par d'autres facteurs, comme la violence, les addictions, la séparation.

Derrière ce tableau général*, les chercheurs se sont intéressés à d'éventuels facteurs pouvant influencer les types d'aides mises en place. Milieu ouvert ou placement, l'étude a permis de dégager des déterminants de nature de la première mesure. Ainsi, l'intervention se traduit davantage par un placement lorsque l'âge de l'enfant est précoce et que le nombre de difficultés est élevé. Une fratrie nombreuse semble en revanche inciter à des mesures à domicile plutôt qu'à un placement.

** Pour les détails des analyses de parcours, voir le rapport d'octobre 2013 : http://www.insee.fr/fr/regions/nord-pas-de-calais*

© Le Journal de l'Action Sociale

autant, il relèvera que "l'Éducation nationale doit comprendre qu'elle n'est plus le seul dépositaire des savoirs". Pour lui, une école bienveillante commence par expliquer aux élèves et aux familles ce que l'on attend d'eux. Les travailleurs sociaux sont alors des alliés précieux, tant dans les associations, notamment celles qui interviennent aux côtés de l'école dans la lutte contre l'échec scolaire et l'absentéisme, que dans le service social scolaire. Contrairement au niveau primaire, l'enseignement secondaire, collèges et lycées, dispose en effet d'un service social en faveur des élèves qui, comme les infirmières et les médecins scolaires, est un relais avec les collectivités et le tissu associatif local. Ouvrir l'école à d'autres adultes lui semble donc plus complexe pour les acteurs du secondaire que du primaire.

DE LA COMPLÉMENTARITÉ À L'INTERACTION

Pour sa part Éric Favey, secrétaire général adjoint de la Ligue de l'enseignement, fort de l'expérience Lire et faire lire, d'ailleurs présentée dans l'atelier 1 (L'école, comment en faire un atout décisif ?), témoignera de l'importance d'impliquer tous les citoyens dans les projets, y compris éducatifs, au risque sinon de se priver de "ressources humaines, sociales, culturelles, sportives, civiques, dont sont porteurs des tas de gens dans notre pays". "Nous ne pourrons pas changer de paradigme général dans l'attention portée aux enfants si l'école ne change pas de modèle […]en fabriquant de la confiance au bénéfice de tous les enfants avec les autres acteurs éducatifs : acteurs publics comme habitants". Mais l'école n'y arrivera pas seule, et la mise en œuvre réelle de la loi de refondation de l'école est l'affaire de tous, ajoutera-t-il. En outre, pour permettre l'entrée dans le monde commun, "l'école ne suffit pas comme la famille ne suffit plus, il faut donc chercher d'autres moments", ajoutera-t-il. Selon le représentant de la Ligue de l'enseignement, la loi incite fortement au volontarisme des collectivités locales pour "une extension du domaine de l'éducation". Et de proposer de substituer à une logique de simple complémentarité une logique de véritable interaction, pour que l'objectif de prendre soin de tous les enfants soit effectivement partagé par tous les acteurs du territoire. Reste, que pour Éric Favey, toute démarche ne peut se faire sans s'assurer de certains prérequis. À commencer par la conviction de l'éducabilité de tous les enfants alors que "certains n'y croient pas". Autre condition pour un projet ambitieux, "ne pas s'installer dans la sous-traitance de l'impuissance de l'autre", règle trop souvent à l'œuvre dans le partage des compétences entre la puissance publique et le secteur privé, y compris associatif, ajoutera le secrétaire général de la Ligue de l'enseignement. Ce dernier appellera à "une véritable communauté professionnelle de territoire", associant aussi bien l'école, la culture, le social, l'architecture ou l'économie.

L'INCONTOURNABLE APPROCHE SYSTÉMIQUE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Une préoccupation qui rejoint celle de Didier Lesueur, délégué général adjoint de l'Observatoire national de l'action sociale (Odas), pour qui le lien entre les acteurs doit nécessairement s'accompagner du lien entre les politiques publiques. Car la logique de

développement social est bien "d'approcher l'ensemble des politiques publiques avec comme finalité le développement du lien social". Elle repose sur des valeurs partagées, notamment la qualité de la vie sociale et la qualité de l'action, le pouvoir d'agir de chacun avec, en conséquence, un enjeu de confiance. En la matière, le travail sur les représentations reste toujours d'actualité, comme le montre la recherche-action réalisée par l'Odas en partenariat avec dix-huit départements, sur le thème "Territorialisation et cohésion sociale", au cours de laquelle certains acteurs ont semblé se découvrir alors qu'ils sont voisins ! Lors de la table ronde, Didier Lesueur en appellera ainsi à changer de posture, en passant d'une "relation de vis-à-vis" à une "relation de côte à côte". Le développement social, expliquera-t-il, invite aussi à revisiter les pratiques actuelles sous un autre angle : "Faut-il répondre aux problèmes ou susciter et soutenir des initiatives ?". En protection de l'enfance l'approche du développement social invite à une mobilisation de l'environnement familial et social pour rechercher des solutions, tout en utilisant les services et établissements comme des ressources pour l'environnement, et à utiliser l'observation comme outil de mobilisation des acteurs. Pour autant, le représentant de l'Odas en est bien conscient, si le développement social est devenu incontournable, ce n'est pas non plus "la potion magique de la protection de l'enfance". Il relèvera, notamment, combien, dans ce domaine en particulier, certaines collaborations avec les familles sont difficiles voire impossibles ou inefficaces, rendant alors nécessaire une approche autoritaire, qui devrait cependant relever davantage de l'exceptionnel.

Décloisonner les politiques, accompagner l'autonomie des personnes dans une approche globale, activer les solidarités d'engagement sur un territoire de vie en favorisant l'expression et la participation de chacun : tel est le programme de développement social auquel a souhaité se frotter la Maison du département solidarité (MDS) de l'Artois du Conseil général du Pas-de-Calais, en 2006. Première étape, relatera Annick Genty, responsable de la MDS : "Désectoriser au profit d'espaces d'intervention et de proximité, avec des équipes pluridisciplinaires". Puis vient le temps du diagnostic partagé quant aux besoins et aux projets à mener sur ces micro-territoires. Tout en réfléchissant à la notion d'accompagnement. "Il ne s'agit pas tant de placer les usagers au centre du dispositif, qu'autour de la table, reconnaissant ainsi leurs compétences au même titre que celles des autres acteurs". Acteurs, c'est d'ailleurs le maître mot dans cette démarche. Et pas seulement du côté des citoyens. "Il faut permettre aux professionnels d'être acteurs eux aussi, en mettant en place des actions qui répondent vraiment aux attentes de la population et d'en voir les bénéfices et les résultats", expliquera Annick Genty. En redonnant du sens à l'action concrète, on peut alors remobiliser tous les acteurs, quelle que soit leur place. Pour cela il faut beaucoup de bonne volonté mais aussi une impulsion du côté des élus et des directions qui seront ainsi des facilitateurs, ajoutera la responsable de MDS. Au-delà d'une méthodologie, le développement social est avant tout une éthique, complètera Didier Lesueur, qui regrette de voir trop souvent le développement social résumé en termes "d'actions collectives". Il invitera d'ailleurs à cesser d'opposer, en termes d'action sociale, l'individuel et le collectif.

© Le Journal de l'Action Sociale

Mais si la communauté des adultes doit s'entendre et se comprendre pour mieux agir ensemble, elle ne doit pas oublier d'écouter les enfants. C'est pourquoi, la deuxième séquence de la séance plénière sera axée sur la place et le parcours de l'enfant dans le système de protection de l'enfance, en questionnant les réponses tout autant que les postures professionnelles à l'aune de l'intérêt de l'enfant.

L'INTÉRÊT DE L'ENFANT AVANT TOUT AUTRE

Deux études ouvraient cette séquence, chacune reposant sur le regard croisé entre chercheurs et travailleurs sociaux, tant pour définir des finalités straté-

© Le Journal de l'Action Sociale

giques d'action que pour identifier les méthodes d'observation.
La première menée par l'Insee, portait sur les parcours des bénéficiaires de mesures de protection de l'Ase dans le Pas-de-Calais (voir encadré p.5). L'autre, portait sur le devenir des enfants placés dans les structures d'accueil de l'Œuvre de secours à l'enfant (OSE). Si chacun connaît bien les limites de ces études sur le devenir - qui est interrogé ?, qui répond ?... - elles permettent cependant toujours d'en tirer des enseignements, et d'ailleurs à chaque étape de leur réalisation, ne serait-ce que par les questions qu'elles posent. C'est d'ailleurs en se détachant des résultats bruts de l'enquête que Richard Josefsberg, directeur de la maison d'enfants Elie Wiesel à Taverny, très impliqué dans la recherche-action de l'OSE, délivrera les messages les plus parlants. Et tout d'abord que "sans le temps et sans les gens, sans qu'il y ait rencontre sur un moyen ou un long terme, on ne peut pas dire que le placement porte ses fruits". Puis, d'alerter sur les sorties trop rapides des lieux de placement avec des enfants sortis trop tôt que l'on retrouve "quatre, cinq ans plus tard, non diplômés, errant, jetés de l'école".

Pour autant, selon Richard Josefsberg, la dimension collective du placement est trop souvent mal jugée et peu prise en compte, alors qu'elle peut être soutenante pour les enfants. Il insistera sur l'importance "d'avoir la conviction que le placement n'est pas une mauvaise chose en soi et qu'il peut être nécessaire, voire vital pour l'équilibre de l'enfant". Reprenant à son compte les propos d'Éric Favey sur le principe d'éducabilité, le directeur d'établissement soulignera que les professionnels ne doivent pas se sentir "désespérés d'avoir placé un gamin". Mais pour "que les éducateurs retrouvent la conviction que les choses peuvent changer, pour ces enfants qui arrivent souvent en placement quand toutes les autres mesures ont échouées, il faut travailler sur leur formation afin qu'ils comprennent qu'ils doivent aussi être adoptés par les enfants". À contre-courant de l'individualisation toujours plus forte de la protection de l'enfance, notamment à travers des outils tels que le document individuel de prise en charge ou le projet pour l'enfant entre autres, Richard Josefsberg propose de penser le lieu de placement comme un lieu de rencontre, avec des adultes mais aussi entre pairs, comme étayage à des fragilités individuelles. Par ailleurs, selon lui "la multiplicité des dispositifs de protection de l'enfance n'est pas opératoire dans la mesure où on ne la sent pas habitée par des personnes". Adrien Hueber, chef de service éducatif dans une maison à caractère social en Lorraine le rejoindra en proposant de "passer du projet à la présence", c'est-à-dire d'utiliser le projet comme "l'outil, le prétexte d'être présent au jeune". Fort de son expérience en France et à l'étranger, dans diverses situations de détresse, il affirmera avec force, "que cette rencontre, cet échange, doivent être construits patiemment, en se rendant disponible et en respectant le temps des émotions des enfants. Ces émotions auxquelles on prête finalement peu attention".

L'ÉTHIQUE DE LA SOLLICITUDE, UNE POSTURE PROFESSIONNELLE

"Beaucoup de choses évoluent dans notre secteur, mais qu'est-ce qui est immuable ?", demandera Adrien Hueber. Selon lui, "deux questions sont immuables chez l'enfant face à l'éducateur : *Pour toi, qui suis-je ?* et *m'aimes-tu ?*". "Je pense que l'on

oublie peut-être trop facilement le plus grand besoin de ces enfants". Et de conclure ainsi : "Avez-vous déjà fait cette expérience de vous planter devant un enfant et de lui dire sincèrement dans les yeux *j'ai besoin de toi*. Faire cette expérience est bouleversante pour l'enfant et pour soi-même, et nous fait entrer plus profondément dans cette posture de la sollicitude, qui n'est en rien contradictoire avec le professionnalisme et la compétence".

Même tonalité dans les propos de la sociologue Nadège Séverac. "Au cours de mes travaux j'ai eu l'occasion de rencontrer de nombreux jeunes, chez des assistantes familiales, en internats, en villages d'enfants, et il y a une question qui revient toujours dans le discours des enfants : *Est-ce qu'il y a quelqu'un à qui je peux parler ?* Lorsque l'on creuse, pour mieux cerner leur attente, ils ajoutent souvent l'adverbe *vraiment*. Et, de fait, quand ils ont trouvé cette personne, on constate qu'en général elle fait autre chose qu'écouter, elle comprend, elle sait poser les bonnes questions, elle sait faire parler l'enfant quand l'enfant a le sentiment qu'il ne va pas y arriver ou qu'il n'a pas grand-chose à dire". Mais Nadège Séverac confiera que parmi les enfants qu'elle a rencontrés ils ne sont pas si nombreux à avoir trouvé cette personne. Et quand ils ne l'ont pas trouvé, "ce sont des enfants qui vont rester repliés sur leurs émotions, en s'habituant, avec le temps, à avoir une espèce de toile de fond de mal-être, et qui perdent l'habitude de compter sur les autres pour pouvoir résoudre leurs difficultés. Finalement ce qu'ils auront appris c'est qu'ils ne pouvaient compter que sur eux-mêmes". La sociologue de rappeler sur ce point, que tous les résultats de recherche internationaux convergent : le facteur le plus protecteur pour l'enfant lors du placement est le fait d'avoir quelqu'un sur qui s'appuyer pour pouvoir partager son vécu. La sociologue interrogera alors : "Est-ce aujourd'hui une priorité dans le dispositif de la protection de l'enfance que les enfants puissent trouver des personnes auprès desquelles ils se sentent compter suffisamment pour qu'ils puissent compter sur elles ?".

© Le Journal de l'Action Sociale

Nadège Séverac enfoncera le clou : "Je ne remets pas en question la professionnalisation parce que je pense que la protection de l'enfance exige une expertise, mais je me demande si on a pris la mesure ces dernières années du fossé qui se crée entre ceux que l'on appelle les usagers et les professionnels".

L'ENTITÉ D'USAGER NE PERMET PAS DE GRANDIR

Professionnalisation rime avec projet, pilotage, procédure et cela déteint sur la prise en charge des enfants : "Je suis surprise, par exemple, quand je rencontre des éducateurs qui ne comprennent pas que les jeunes n'arrivent pas à se plier à la règle qui impose qu'ils fassent leurs demandes de sortie du week-end une semaine à l'avance ! Et puis la professionnalisation pose aussi la question de savoir comment chacun conçoit son rôle de professionnel et notamment si celui-ci comporte une dimension d'engagement personnel. Je me souviens d'un échange avec Karima qui disait à propos des éducateurs qui l'avaient accompagnée : *Finalement s'ils ne sont pas capables de rester après dix-huit heures, ça veut dire que ça ne les intéresse pas, parce que, nous, nos vies ne s'arrêtent pas à dix-huit heures*". Là, ajoutera-t-elle, on voit bien l'enjeu : "Il y a une demande des jeunes en protection de l'enfance qui se heurte souvent au cadre. On attend d'eux qu'ils restent exactement là où on les met, alors que n'importe quel autre jeune apprend progressivement à négocier son autonomie. En somme, on renvoie ces jeunes à une condition d'usager alors que l'usager n'est pas une entité qui permet de grandir. Grandir ça veut dire devenir quelqu'un, et devenir quelqu'un c'est devenir quelqu'un d'unique".

Marina : retour sur un échec collectif

"La mort d'un enfant ne saurait être qu'un fait divers. Cet événement doit aider à surmonter les obstacles qui ont malheureusement empêché de l'éviter", déclarait en préambule des 7èmes Assises nationales de la protection de l'enfance Marie Derain, alors Défenseure des enfants, adjointe du Défenseur des droits. Elle y présentait en avant-première les conclusions de la mission confiée par son institution à Alain Grevot, conseiller enfance à l'Observatoire national de l'action sociale (Odas). Objectif : "connaître les raisons exactes et les éventuels dysfonctionnements ayant conduit au drame de l'histoire de Marina, véritable traumatisme collectif et d'en tirer les leçons". Cette mission, au caractère inédit, "n'avait ni vocation et encore moins compétence à produire une analyse clinique de la nature et de la forme de la maltraitance parentale ayant conduit à la mort de Marina, pas plus que de remettre en cause une décision de justice", a précisé Marie Derain. C'est avec une grande clarté qu'Alain Grevot a d'abord exposé un rappel des faits mis en perspective, puis proposé des éléments pouvant expliquer le terrible enchaînement de dysfonctionnements. Marie Derain conclura en présentant les principaux enseignements à tirer de cette mission. Extraits*.

"

8 ANS. 2001-2009 : huit années pendant lesquelles la politique publique de protection de l'enfance a été évaluée de multiples manières et réformée dans le but de l'améliorer. Ce sont les huit années de vie d'une petite fille, Marina, dont les parents furent condamnés en 2012 à trente ans de réclusion criminelle pour actes de tortures et de barbarie ayant entraîné sa mort. Une enfant qui jamais ne fût identifiée comme une enfant en danger ou en risque de l'être alors qu'elle croisa des professionnels des secteurs de la Justice, de la Santé, de l'Action sociale, alors que des voisins ou des membres de sa famille furent témoins de scènes disons "dérangeantes", alors que tous les institutrices et instituteurs qui la connurent ne serait-ce que quelques semaines éprouvèrent les plus vives "préoccupations" à son égard.

4 DÉPARTEMENTS. Marina et sa famille ont occupé huit résidences différentes sur quatre départements différents : Somme, Hauts-de-Seine, Mayenne et Sarthe.

1 MOIS. C'est le temps que Marina a passé à l'abri de ses parents. Née dans le cadre d'un accouchement sous le secret dans la Somme, sa mère vient la rechercher après l'avoir reconnue. Le père, un temps mis à distance par la mère, arrive dans la vie de l'enfant et la reconnaît quelques temps plus tard.

3 ÉCOLES. Dès sa première rentrée, à 6 ans, elle suscitera les inquiétudes permanentes des enseignants pendant deux années scolaires et dans trois écoles différentes, suite entre autres à des constatations de multiples blessures et de fréquentes absences.

3 INSTITUTIONS. Entre juin 2008 et juin 2009, trois interventions différentes et successives se mettent en place, l'une de la justice pénale, la seconde du secteur santé, la troisième de l'action sociale. Mais l'enquête de police judiciaire "oubliant" d'entendre les parents et les signalants, dont les conclusions ne seront pas débattues avec le Parquet, se conclura par un classement sans suite pour "infraction pénale insuffisamment caractérisée". Puis l'hospitalisation d'un mois de Marina aux urgences pédiatriques du Mans sous la pression d'un médecin scolaire et d'un directeur d'école, verra l'hypothèse d'une origine de "maltraitance/carences graves" très rapidement évacuée au profit d'une hypothèse de maladie génétique. Enfin, une information préoccupante adressée par l'école au Conseil général de la Sarthe sera mise en évalua-

© Le Journal de l'Action Sociale

tion avec un délai d'un mois. À l'issue d'une première visite, rien de notable n'est évoqué, l'évaluation se poursuivant alors que Marina est déjà décédée début août avant que l'on ne connaisse son sort début septembre 2009, à l'issue de la garde à vue des parents suite aux doutes des gendarmes face à la mise en scène d'une pseudo-disparition de l'enfant".

6 CONSTATS pour éclairer un tel échec du dispositif de protection de l'enfance.

L'attitude de l'enfant et de ses parents, avec une petite fille échappant à la représentation commune de "l'enfant battue". Souriante, attachante, réclamant ses parents et les valorisant, ne se plaignant de rien, à personne (ou très rarement), une attitude qui semble avoir détourné la vigilance de nombreuses personnes à l'égard de l'état de l'enfant. Un père toujours disponible pour expliquer l'état de l'enfant, ses absences, et doté d'une rare compétence pour bluffer ses interlocuteurs de toute nature ; une mère en retrait face aux enseignants, soignants et travailleurs sociaux.

La prépondérance donnée à la justice pénale dans le traitement de suspicions de mauvais traitement. L'échec de la première intervention, menée par la justice pénale, à démontrer des mauvais traitements, a eu pour effet de poser une "chape de plomb" sur tous les autres acteurs. École, santé, social, paraissent alors avoir en quelque sorte convenu d'abandonner l'hypothèse de mauvais traitements, voire plus simplement de l'existence d'un danger. Pourtant, le Parquet aurait pu se poser la question de l'existence d'un possible danger pour l'enfant et ouvrir un dossier d'assistance éducative permettant d'investiguer complémentairement sur un mode socio-éducatif. Mais cette ressource ne fût pas utilisée.

Le "chacun chez soi" des institutions et le formalisme des articulations entre acteurs de la protection de l'enfance : justice pénale, santé et action sociale se sont appropriées tour à tour la situation de l'enfant, mais chacun avec sa logique propre sans jamais que les regards ne se croisent entre eux, bridant ainsi toute velléité d'approcher le parcours de l'enfant de manière globale.

L'incapacité du dispositif de protection de l'enfance à aider les aidants. Ni la justice, ni l'Aide sociale à l'enfance n'ont aidé les "aidants" que sont les enseignants à mieux observer, mieux dialoguer avec l'enfant ou mieux relever les incohérences des explications données par les parents et même leurs mensonges.

Le déficit de connaissance, de méthode et de rigueur dans l'investigation et

l'évaluation de la situation de Marina. Aussi bien l'enquête de police judiciaire, l'investigation de l'état de santé de Marina à l'hôpital, que l'évaluation de l'information préoccupante par les travailleurs sociaux du conseil général ont semblé à des niveaux différents souffrir toutes trois d'un déficit de rigueur et surtout de méthode en regard de la question d'une hypothétique maltraitance, sans références, chacun interprétant sa mission selon sa propre expérience, sa propre sensibilité.

Le malaise certain de l'action sociale face à la maltraitance envers enfants.

L'évaluation d'une information préoccupante, ingérence dans la vie familiale, est une forme nouvelle en France d'aide contrainte, un terme jusqu'ici réservé aux interventions socio-éducatives judiciaires. Réelle fonction de contrôle social, elle suscite manifestement chez ces professionnels et leurs encadrants un certain embarras quant aux postures à prendre vis-à-vis d'une famille comme celle de Marina, sujet de multiples interrogations mais apparemment coopérante. Il faut constater que la commande "tout venant" qui leur était faite d'évaluer les conditions de vie de Marina n'a pas été précédée – avec le cadre de l'Aide sociale à l'enfance ou le responsable territorial – d'un travail définissant une stratégie d'action tenant compte des enseignements de l'enquête de police judiciaire de 2008, de l'hospitalisation de mai 2009, et des multiples témoignages des enseignants et médecins scolaires".

Alain Grevot pointera par ailleurs l'écart important entre l'interprétation "douce" de la mission "information préoccupante" par les services sociaux du département et la représentation "dure" que semble en avoir le grand public qui "attendait de ces travailleurs sociaux la réalisation d'une véritable enquête de police médico-sociale qui aurait dû, aux yeux de tous les commentateurs publics, permettre de réussir là où la police judiciaire et la médecine spécialisée hospitalière avaient échoué. D'où la nécessité de clarifier et de préciser les modes opératoires du dispositif information préoccupante".

© Le Journal de l'Action Sociale

Pour Marie Derain, qui conclura l'intervention par les enseignements à tirer de la mission, il s'agit "avant tout d'assurer la mise en œuvre effective de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance en clarifiant son interprétation, afin notamment d'éviter qu'un classement sans suite ne puisse être interprété par les travailleurs sociaux comme une absence de danger" et en rendant effectives les formations communes en matière de protection de l'enfance, prévues par cette loi.

"Un pilotage national garantirait davantage la mise en œuvre optimale de la loi pour que les enfants soient toujours mieux protégés en France", a aussi répété la Défenseure des enfants tout en appelant à renforcer parallèlement le niveau départemental de protection de l'enfance. Deux outils pourraient aller dans ce sens: la mise en place d'une cellule de recueil et de traitement des informations préoccupantes (CRIP) centralisée garantissant des réponses pertinentes et homogénéisées pour le département, et une instance pluri-institutionnelle et pluridisciplinaire pour les situations où l'évaluation s'avère complexe. L'adjointe du Défenseur des droits proposait également de "systématiser la mise en place sur tout le territoire d'unités d'accueil médico-judiciaire" et soulevait également la nécessité de "systématiser l'accompagnement autour des enfants nés sous le secret et reconnus ensuite par au moins un de leurs parents".

---

* *Certaines phrases ont été coupées mais sans en modifier ni le sens, ni le vocabulaire. Retrouver l'intégralité de l'allocution d'Alain Grevot et de Marie Derain dans le JAS n° 189.*
Voir aussi www.defenseurdesdroits.fr

Quelles perspectives ?

Comme de coutume, la matinée du deuxième jour des Assises, le 1er juillet, était consacrée à cinq ateliers thématiques, davantage axés sur l'échange entre le public et les intervenants. Objectifs : nourrir les pratiques des points de vue et expériences les plus divers, mais aussi faire émaner des propositions ou pistes de réflexion soumises ensuite en séance plénière à l'ensemble des participants. C'est aux présidents des cinq ateliers qu'il incombait de présenter à tour de rôle les idées force de leur atelier devant les 2000 professionnels présents, mais aussi, fait suffisamment rare pour être souligné, devant les ministres présentes dès cette séquence pour pouvoir réagir dans la table ronde qui suivra (voir page 16).

LES PROPOSITIONS DES ATELIERS

Roland Giraud, président de l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des départements (Andass), président de l'atelier 1 consacré à "L'École, comment en faire un atout décisif" ouvrait la séquence en regrettant, en préambule, que cet atelier ait mobilisé moins de participants que d'autres ateliers malgré l'enjeu majeur que représente l'articulation entre protection de l'enfance et institution scolaire.

© Le Journal de l'Action Sociale

ATELIER 1 : ÉCOLE
Halte à la complexité !

D'ailleurs l'atelier aura été fortement marqué, selon ses termes, par "l'expression des professionnels du service social, notamment de l'Éducation nationale, qui souhaitent être considérés comme des acteurs aussi majeurs - et non auxiliaires - que ceux de l'enseignement". L'atelier proposera donc "d'être attentif à reconfigurer les missions de ce service car la question sociale ne commence pas au collège, elle commence avant, dans d'autres lieux de prévention". D'où l'importance de l'ouverture vers l'extérieur. "L'école, les collèges, les maisons d'enfants, voire les territoires des conseils généraux doivent assembler l'ensemble des opportunités proposées par les différentes collectivités et la société civile pour s'en nourrir". De nouvelles complémentarités à développer ont aussi été proposées, entre l'école et des bénévoles retraités, entre le collège et la prévention spécialisée... Pour cela les acteurs doivent se connaître et se reconnaître, "ce qui demande du temps, de la durée, un point beaucoup abordé durant l'atelier. Les inflexions régulières qu'elles viennent de l'autorité départementale ou nationale créent des phénomènes de yoyo dangereux parce que ça bouscule les habitudes de travail, et nous oblige à trouver des mobilités de territoire qui permettent d'assurer de la continuité". Alors l'atelier aura un mot d'ordre : simplifier. Parmi les propositions, "simple et qui ne coûte pas d'argent", celle "que tout professionnel, d'où qu'il soit, qui s'installe sur un territoire, se présente à

© Le Journal de l'Action Sociale

l'ensemble des institutions afin de susciter une synergie naturelle de proximité". "Nul besoin de protocole ou d'aval de la hiérarchie pour cela", selon le président de l'Andass. Dans le même registre, l'atelier appellera à des directives, nationales, régionales ou départementales, en faveur d'une école et d'une protection de l'enfance plus inclusives, mais toujours avec le souci de faciliter les initiatives et non de les complexifier avec l'accumulation de dispositifs. Pour les participants de l'atelier "il faut répondre aux besoins identifiés en décloisonnant les logiques institutionnelles", ce qui implique le développement dans la proximité et dans la durée de programmes favorisant l'acquisition d'une culture commune. Il conclura son rapport en résumant ainsi l'atelier : "Il a proposé une société qui partage les compétences, l'intergénérationnel, l'utilité sociale et la transmission de valeurs". L'enjeu était de chercher "comment la protection de l'enfance peut mieux prendre en compte l'ambition de la réussite scolaire […] de façon à ce que l'on ne puisse plus dire que les enfants placés n'ont pas de chance mais qu'on leur a donné toutes les chances".

ATELIER 2 : PARENTALITÉ(S)
Créer un réseau d'adultes soutenants

Benoît Ménard, directeur général de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss) se faisait l'écho des débats de l'atelier 2 : "Parentalité(s) : comment diversifier les réponses ?". "C'est dans une logique émancipatrice permettant aux gens de prendre en charge l'éducation eux-mêmes que nous pourrons créer un réseau d'adultes soutenants", expliquera-t-il. Cette dimension émancipatrice porterait ainsi ses fruits dans une logique de prévention précoce mais aussi au cours de l'accompagnement. À condition de sortir de l'idée que seuls les parents sont légitimes auprès de l'enfant. Et le président-rapporteur de citer les propos durant l'atelier de Jean-Marie Muller, président de la Fédération nationale des associations d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance (Fnadepape) : "Sur les 135 000 enfants accueillis en protection de l'enfance, 10 000 d'entre eux ont besoin qu'une décision soit prise pour que la parentalité puisse être assumée par d'autres personnes que leurs parents d'origine […], alors que plus de six années, soit un tiers de l'enfance, sont parfois nécessaires pour qu'une décision judiciaire soit prise". Plusieurs pistes ont ainsi été explorées au cours de l'atelier qui pourraient être davantage encouragées : la sécurisation des liens avec les familles d'accueil, notamment lorsque celles-ci veulent continuer à s'occuper de l'enfant devenu majeur, le recours à des adultes tiers dignes de confiance à condition de les accompagner davantage, le développement du parrainage perçu comme une aide aux parents. Un statut intermédiaire entre le placement et l'adoption a été évoqué pour que les "adoptions affectives" existantes entre des jeunes et notamment leurs familles d'accueil puissent être sécurisées. Les jeunes eux-mêmes, selon les participants de l'atelier, pourraient aussi plus souvent être consultés quant aux adultes qu'ils considèrent importants, afin d'identifier ceux qui pourraient constituer des tiers de confiance ou des personnes "auxquelles ils ont envie de se référer". Reste que la notion de parentalité demeure bien floue, rappellera Benoît Ménard et "qu'il faudrait mieux la définir, notamment sur le plan juridique" pour encore avancer.

ATELIER 3 : DÉVELOPPEMENT SOCIAL
Dispositif versus projet

L'atelier 3 portait sur "Développement social, comment s'en imprégner dans la protection de l'enfance ?". Richard Pierre, président du Comité national de liaison des acteurs de prévention spécialisée (CNLAPS), président de cet atelier en résumera ainsi l'enjeu : "Logique de dispositifs plus ou moins

cloisonnés ou logique de projet territorial, d'implication d'acteurs pour des politiques globales ?". Et de rappeler à son tour que par le mot "acteurs", les professionnels ne sont pas les seuls concernés. Cet atelier a proposé d'aller non seulement "vers des rapports plus égalitaires entre les professionnels mais aussi entre les professionnels, les parents et les jeunes, vers la co-construction de projets pour l'enfant avec les familles et non pour les familles". Plusieurs travaux qui y ont été présentés ont démontré que ce changement de posture est possible et produit des ressources utiles pour le jeune et pour les pratiques professionnelles. Pourtant, "si l'on développe une approche participative il faut aussi que les instances politiques ne fassent pas semblant et qu'elles reprennent ces propositions" et s'expliquent quand elles ne les retiennent pas. D'autre part, selon le rapporteur de l'atelier, il apparaît bien que "la protection de l'enfance doit s'inscrire dans d'autres systèmes sociaux", car les difficultés familiales sont multiples : logement, emploi, addictions sont autant de paramètres à prendre en compte pour prendre soin de l'enfant, dans un souci de plus grande prévention.

ATELIER 4 : SUIVI À DOMICILE
Vers une nouvelle politique publique ?

"Comment faire ce "faire avec" les familles ?, interrogera d'emblée Marie-Paule Martin-Blachais, directrice générale du GIP Enfance en danger qui présidait l'atelier 4 sur " Suivi éducatif à domicile : comme revitaliser l'accompagnement ?". Car là aussi, la question de l'empowerment était à l'ordre du jour. En effet, malgré les lois du 6 juin 1984 et du 5 mars 2007, "la place réelle accordée aux parents et aux enfants restent aujourd'hui une question dans les pratiques professionnelles". Des pratiques professionnelles actuellement insécurisées par un manque de visibilité et d'incarnation de la légitimité de l'intervention administrative contrairement à l'autorité judiciaire, à l'heure où le secteur cherche à favoriser le dialogue avec les familles, soulignait la directrice du GIP. Une clarification qui permettrait finalement plus de complémentarité et de transversalité institutionnelle, relèvera-t-elle, avant de plaider en faveur d'une "politique de protection de l'enfance inscrite dans une politique publique plus globale", intégrant les dimensions de la santé, de l'éducation, de la formation, du logement et de l'insertion. Rejoignant ainsi d'autres propositions énoncées dans les ateliers, elle plaidera pour inscrire "la politique de protection de l'enfance dans une politique publique enfance-jeunesse-famille". Il en ressortirait peut-être plus de fluidité dans les parcours des enfants qui pourraient passer du milieu ouvert au placement sans ruptures, de même qu'ils pourraient plus facilement naviguer entre administratif et judiciaire, le tout étant de pouvoir "répondre à la réalité de leurs besoins". Reste encore à trouver comment adapter la réglementation et la tarification pour rendre tout cela possible, conclura-t-elle, l'atelier laissant le soin à d'autres de plancher sur cette épineuse question.

ATELIER 5 : PARCOURS
Faire tomber les préjugés

La question de la participation des familles a traversé tous les ateliers et ressort comme un axe fort aussi de l'atelier 5 sur "Parcours : comment en assurer l'efficacité ?". Pour Agnès Marquant, vice-présidente du tribunal pour enfants de Lille et membre de l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille (AFMJF), la recherche par les pairs présentée en introduction de cet atelier donnait bien le ton d'un changement de paradigme peut-être déjà à l'œuvre. Cette recherche, associant des anciens enfants accueillis en protection de l'enfance, des "chercheurs pairs", à des chercheurs universitaires et d'associations œuvrant à la protection de l'enfance[1], a permis de recueillir auprès des jeunes interrogés une parole libérée. Et les jeunes ont des choses à dire et des idées à soumettre comme le montre le Conseil général du Finistère qui a associé les mineurs et leurs familles à l'élaboration du schéma départemental. On peut ainsi trouver de nouveaux espaces de paroles tout en veillant à utiliser ceux qui existent déjà. Dans les lieux de placement, la parole des familles devrait également être facilitée car, comme le soulignera la présidente de l'atelier, "la libéralisation de la parole fait tomber les préjugés", du côté des professionnels comme du côté des parents. Et de conclure : "Si ces démarches demandent de l'énergie, elles en donnent aussi beaucoup".

© Le Journal de l'Action Sociale

[1] "Des jeunes sortant de la protection de l'enfance font des recherches sur leur monde : une approche par les pairs". Recherche menée par un groupe de chercheurs de l'université de Paris Est Créteil (Upec) sous la direction scientifique de Pierrine Robin.

Retrouvez le détail des ateliers dans les verbatim intégraux disponibles sur www.lejas.com

Les ministres réagissent

Original et hardi. Ainsi pourrait être qualifié le déroulé choisi par les organisateurs pour la dernière séquence de cette 7ème édition des Assises. La conclusion sera confiée non pas aux ministres comme il est d'usage, mais à cinq jeunes passés par le dispositif de protection de l'enfance. Les ministres seront invités, non pas à délivrer un discours préparé, mais à réagir "sans filet", aux côtés du représentant des Départements de France, sur les rapports des ateliers, pour ensuite écouter ce que les jeunes ont à dire. Christiane Taubira, Laurence Rossignol et Patrick Kanner accepteront de jouer le jeu, ce qui, avec la finesse et l'empathie des jeunes partageant leur tribune (voir p.20), engendrera la plus belle et la plus marquante partition de ces Assises.

© Le Journal de l'Action Sociale

C'est Patrick Kanner, alors en sa qualité de représentant de l'Assemblée des Départements de France, qui sera invité le premier à réagir aux rapports des ateliers. Au préalable, il tiendra à dire que "quand 300 000 enfants aujourd'hui font l'objet de mesures judiciaires, on peut se dire que notre société marche sur la tête puisque nous savons bien que cette fragilité structurelle se «régénère», se prolonge souvent de générations en générations". "Pour moi c'est un constat d'échec, celui d'une société qui va mal". "Il faudrait presque, selon lui, que la protection de l'enfance soit intégrée dans l'indice de développement humain" (concept porté par l'économiste Joseph Stiglitz, qui considérait que la dimension sociale étant un indicateur essentiel de la richesse et du bien-être d'une société. N.D.L.R). Il rebondira alors sur certaines expressions issues des ateliers "qui sont peut-être des antidotes, comme co-éducation, complémentarité des compétences, revisiter la notion de parentalité, portage politique, décloisonnement, le mineur est quelqu'un". "Il faudrait en permanence nous rappeler cette dimension humaine pour laquelle nous sommes tous mobilisés", déclarera l'élu, bien conscient que les professionnels de la protection de l'enfance sont "trop souvent abordés comme des urgentistes alors qu'il y a une appétence à vouloir une empathie, à vouloir travailler sur le fond des dossiers".

Faire bouger les lignes

Laurence Rossignol, secrétaire d'État chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie, regrettera en préambule l'absence de référence à l'enfance dans l'intitulé de son ministère donnant ainsi peu de visibilité aux questions liées à l'enfance dans le gouvernement, malgré son souhait de s'y impliquer pleinement. Pour autant, elle se dira consciente de la difficulté à faire bouger les lignes. Car la "souffrance des vies cabossées fait rarement la une des journaux. Or, "20 % des enfants placés au titre de l'Aide sociale à l'enfance sont des enfants maltraités, les 80 % autres sont des enfants dont les parents ne peuvent pas à un moment donné, les élever sans qu'il y ait de maltraitance, alors que l'on parle de 100 % des familles comme si elles étaient 100 % de familles maltraitantes". "Dans ces conditions, tout débat s'avère difficile, car il s'appuie sur des représentations biaisées". "J'ai touché du doigt la difficulté que nous allons avoir à faire évoluer les lois pour offrir des cadres juridiques innovants pour les enfants qui sont accueillis", ajoutera la ministre, en référence aux débats sur le rapport Gouttenoire qui promeut des évolutions notamment en termes d'adoption simple et de statut des enfants confiés. "Il y a une marge d'innovation, de progression et d'invention sur le statut de ces enfants, la multiplicité des liens, la coexistence des liens de parents biologiques et de parents sociaux", lancera-t-elle encore tout en pointant "l'immense difficulté autour du débat sur la famille biologique et le refus de toute parentalité sociale, suscitant une grande inquiétude sur la capacité à mener sereinement le débat dans l'intérêt des enfants et non pas dans des intérêts idéologiques bien éloignés de ceux des enfants".

Une vigilance collective

Pour sa part, la Garde des Sceaux, **Christiane Taubira,** retirera des ateliers que "l'essentiel des demandes des

professionnels ne portent pas sur de nouvelles lois mais sur les pratiques". Et elle rendra hommage à "l'audace de vouloir changer de paradigme qui implique d'abord d'interroger les concepts et les méthodes d'analyse et d'intervention". Retenant l'idée d'une culture commune, la ministre se déclarera "persuadée comme vous tous que l'enfant doit être perçu dans son intégralité, son intégrité et dans son unité qu'on ne va pas découper en un morceau judiciaire, un morceau associatif et un morceau administratif". Rappelant qu'elles avaient eu une part de responsabilité dans la mort de Marina, elle invitait à "casser ces rigidités et dissoudre les ruptures". Concernant l'action de la justice, la Garde des Sceaux insistera sur la dimension préventive. "Il faut rattraper ces gamins qui ont commis une faute, il faut les sanctionner à la mesure de leur faute, il faut les aider à se redresser, à marcher droits et fiers dans la société, mais autant que possible il faut éviter qu'ils ne commettent ces fautes". Et de souligner : "Nous ne devons pas détourner le regard des conditions sociales, des pratiques ou des politiques d'exclusion qui font que certains de nos enfants sont plus exposés que d'autres. Nous devons assurer une vigilance collective".

Quid de la protection de l'enfance dans la réforme territoriale ?

Une vision partagée autour de la table ronde, mais quid du contexte ? La discussion ne pouvait se pouruivre sans évoquer le projet de réforme territoriale. **Patrick Kanner,** particulièrement concerné en tant que représentant des départements, rappellera ainsi que le budget de la protection de l'enfance représente 7 milliards d'euros dans notre pays. "La dépense sociale doit être juste et maîtrisée. Pour être efficace, l'argent public doit aller vraiment là où il a été prévu d'aller". "Plus la crise est grande, plus la souffrance est grande, plus nous avons besoin de collectivités territoriales capables de mener à bien les politiques publiques concernées". Et il ajoutera un brin provocateur : "Il faudrait inventer le département". Inquiet de ne voir dans les textes soumis aux parlementaires aucune référence à la compétence en matière de protection de l'enfance, le président du Conseil général du Nord interpellera directement les ministres. "Pas question que la réforme territoriale ne remette en cause le service public de protection de l'enfance ou confie cette compétence aux communautés de communes", lui répondra Laurence Rossignol.

La conclusion de la table ronde reviendra à la Garde des Sceaux qui, interpellée sur protection de l'enfance et fraternité, insufflera dans l'assemblée un petit brin d'optimisme. Zoom sur son intervention en pages suivantes.

© Le Journal de l'Action Sociale

Christiane Taubira : la fraternité, une éthique professionnelle

C'est suffisamment rare pour être mentionné. C'est par une standing ovation de près de 2 000 personnes que Christiane Taubira a été accueillie à son arrivée au Grand Palais de Lille où se déroulait la dernière édition des Assises de la protection de l'enfance. Et ce sont des centaines de personnes qui l'attendaient à la sortie pour l'applaudir encore. C'est assurément la femme de convictions récemment bafouée par quelques scories de la République qui est alors saluée, mais c'est aussi la traduction de l'attente de paroles engagées et passionnées de la part des professionnels présents. Ils ne seront pas déçus, quand Jean-Louis Sanchez, notre directeur éditorial, lui demandera si, selon elle, le XXIe siècle pourrait être le siècle de la fraternité au service des enfants ?".

"Est-ce que le XXIe siècle peut être ? Non, je crois qu'il DOIT être ce siècle de la fraternité, c'est une condition de survie. Et s'il y a des personnes qui peuvent l'entendre plus que d'autres, c'est justement vous qui avez choisi les métiers que vous exercez, qui sont des métiers de don de soi, des métiers d'engagement, de dévouement. Vous faites au quotidien l'expérience de l'attention à l'autre, de l'amour que l'on donne à l'autre. C'est le regard que l'on pose sur lui qui aide l'autre à se redresser, qui met de la lumière et des étoiles parfois dans ses yeux et qui lui permet de retrouver confiance en lui-même. Et a fortiori quand l'autre est un enfant.

La fraternité traverse la société française historiquement. La fraternité a soulevé des enthousiasmes collectifs

© Le Journal de l'Action Sociale

qui ont permis des transformations radicales de la société. De même que l'égalité est une véritable passion française, y compris lorsque nous avons le sentiment, comme dans la période que nous traversons en ce moment où les égoïsmes ont l'air de surgir, de s'imposer, de dominer. C'est pour cela que l'on peut avoir des situations aussi paradoxales dans la société que certains résultats à des scrutins électoraux et d'un autre côté, sur un sujet comme la protection de l'enfance, une assemblée de plus de 2 000 personnes qui se bloquent deux journées entières pour travailler et repartir rechargées, d'abord de l'énergie reçue des autres mais aussi de l'énergie donnée aux autres et surtout de l'échange qui aura permis d'enrichir le regard sur la société.

Vous intervenez au quotidien dans des situations qui appellent justement ce sentiment de fraternité. Vous intervenez dans des situations de souffrance, parfois passagère, parfois profonde. Pierre Joxe a posé des mots sur cette réalité dans un livre intitulé "Pas de quartier" : il dit que l'on rencontre beaucoup de souffrance dans les tribunaux pour enfants. Certes on en rencontre dans tous les prétoires, mais la souffrance la plus insupportable est celle que l'on voit dans les tribunaux pour enfants, on y rencontre des enfants abandonnés, maltraités, oubliés, manipulés, exploités de diverses formes et on voit une souffrance qui s'exprime ou qui s'aggrave de ne pouvoir se dire. Et je sais que vous êtes confrontés à cela au quotidien, je sais que vous mettez des mots sur cela au quotidien, mais je sais que plus que des mots vous y mettez des sentiments, vous y mettez votre propre souffrance. Et cette souffrance elle deviendrait gratuite s'il n'y avait aucune perspective. C'est en cela que la fraternité constitue un socle de la société : elle a inspiré les grandes politiques publiques, les grandes figures philosophiques, mais aussi les militants ordinaires, les militants politiques, d'associations, de syndicats.

Non seulement vous faites vivre au quotidien la fraternité mais vous lui donnez sa pérennité parce que vous n'en faites pas qu'un sentiment, vous en faites une philosophie de vie, vous en faites une éthique, vous en faites même une éthique professionnelle.

Par conséquent oui, Monsieur le Président Sanchez, je pense que ce siècle doit être celui de la fraternité. Nous devons faire reculer l'obscurantisme. Nous devons faire reculer les individualismes intolérants. Nous devons faire reculer les égoïsmes. Et nous avons les moyens de les faire reculer ne serait-ce que par cette magnifique troupe de militants qui sont là aujourd'hui, parce que vous êtes des professionnels engagés dans vos métiers, engagés dans votre quotidien."

Les jeunes “anciens” ont le mot de la fin

© Le Journal de l'Action Sociale

Ils sont à la tribune aux côtés des ministres et c'est à eux que revient la conclusion. Ils sont cinq, cinq jeunes anciennement pris en charge dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance, qui s'engagent aujourd'hui pour faire avancer la protection de l'enfance aux côtés de la Fédération nationale des Adepape. Chacun a assisté en qualité de grand témoin à un atelier, et chacun va croiser ses préoccupations avec celles qu'il a entendues des professionnels. Ils sont 2000 à les écouter. Le changement de paradigme est amorcé.

Kevin Escure : “Quelle ambition scolaire a-t-on pour les jeunes de la protection de l'enfance ?”

Kevin Escure, prépare le diplôme d'expert-comptable à l'école de commerce supérieure de Clermont-Ferrand. Membre de l'Adepape du Puy-de-Dôme, il est aussi personne-ressource au conseil d'administration de la Fnadepape. “Le thème de l'atelier, l'école, me tenait vraiment à cœur”, explique celui qui a dû se battre pour arriver là où il en est. “L'école, c'est indéniablement un atout décisif, d'abord parce que c'est un élément de socialisation très important. Personnellement, ça m'a permis d'apprendre énormément et ça m'a mis sur des rails”. Sauf qu'à “16 ans, les services dont je dépendais m'ont fait comprendre que les options que j'avais c'était des études courtes : CAP, BEP… On me laissait le choix entre boulangerie et pâtisserie […]. Comme tout jeune, j'avais des projets plein la tête. Et je suis tombé de haut”, relate Kevin qui, depuis, se demande : “Quelles ambitions a-t-on pour les jeunes de la protection de l'enfance ?”. S'il s'en est sorti, c'est grâce à sa volonté et à l'aide de l'Adepape, mais beaucoup d'autres n'ont pas eu cette chance. “Si je m'engage avec la Fnadepape, c'est parce que l'on ne peut pas vivre dans un pays républicain où on laisse des personnes sensibles sur le trottoir sans autre recours que leur volonté”.

Karim Thierry : “L'enfant a besoin d'être écouté”

Karim Thierry, responsable clientèle dans une société de courtage en rachat de crédit à Nancy est administrateur de l'Adepape de Meurthe-et-Moselle. “J'ai été en famille d'accueil depuis l'âge de mes deux jours […]. J'ai eu 21 ans de carrière à l'Ase ! Car c'est une véritable profession d'être un enfant en famille d'accueil, entre les rendez-vous, les séjours, les services à l'école […]. Un véritable agenda de ministre !”, lance non sans humour le jeune témoin de l'atelier 2. Lui qui dit avoir eu “la chance d'être entouré de personnes géniales” qui l'ont accompagné et lui ont permis d'avoir “une certaine autonomie, une volonté de réussir et de manger le monde”, voudrait que l'on retienne l'idée qu'il faut “entendre et écouter”. Parrainage, adoption ou famille d'accueil, la clé est de répondre aux besoins de l'enfant et de l'accompagner sur le long terme, en écoutant ses besoins, résume-t-il. Si l'enfant ne se sent pas bien, quelles que soient les actions que l'on pourra mettre en place, à court terme ou à long terme, sera voué à l'échec”. “Je sais ajoutera-t-il que vous avez les moyens d'améliorer cette écoute. Pour ma part j'essaierai d'apporter ma pierre à l'édifice pour parvenir à un optimisme ambiant et contribuer, à vos côtés, à éclaircir les zones d'ombre qui demeurent dans la protection de l'enfance”.

Sonia Bendif : “Redonner aux jeunes l'envie de rêver”

Sonia Bendif est étudiante en Master 2 Sciences du management et stratégies des organisations à l'Université de Toulon. “J'ai été confiée à l'Ase jusqu'à ma majorité, puis j'ai bénéficié d'un contrat jeune majeur et d'un plan jeune numéro 2 jusqu'à mes 25 ans”, expliquera la jeune femme ajoutant cependant : “J'ai commencé par un BEP, bien sûr, c'est la voie que l'on m'a proposée, voire imposée”. Aucune aigreur chez elle, mais de la détermination à revendre. Engagée au sein de l'Adepape du Var avec d'autres jeunes, qui ne “font pas que râler, mais qui réussissent et proposent des choses”, elle se bat pour que les jeunes de l'Ase puissent monter leurs projets. “Je vous parle aujourd'hui de rééquilibrer les chances, de redonner aux jeunes l'envie de rêver”. Et de souligner que si 18 ans est trop tôt pour quitter définitivement les structures, ce n'est pas “parce que les jeunes ne sont pas préparés, mais parce qu'ils ne sont pas prêts. On les entoure au quotidien jusqu'à leur

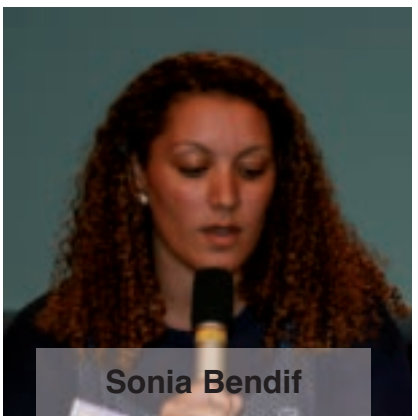

majorité et brusquement on les fait basculer dans l'isolement ". "Pourquoi doit-on se battre seul, si jeune?", interrogera Sonia qui aimerait aussi que les choses bougent du côté de l'enseignement afin d'éviter que, comme elle, d'autres s'entendent dire lors de leur formation supérieure qu'il faut "choisir entre le travail et les études, alors qu'il faut bien travailler pour payer ces études". De même, pour Sonia, il faudrait "créer des liens avec d'autres acteurs que les travailleurs sociaux", notamment les auto-écoles, les bailleurs sociaux, les services de transports, qui pourraient réellement faciliter l'insertion des jeunes et pourquoi pas, permettre de concrétiser quelques rêves.

Cédric Munzemba : "Il y a des gens qui comptent sur vous"

Cédric Munzemba, actuellement impliqué dans le projet de création de l'Adepape du Val-de-Marne, est aussi chercheur-pair de la recherche présentée dans l'atelier 5. "Si on m'avait dit, d'où je viens, que j'aurais l'opportunité et la chance d'être devant vous!", déclarera Cédric Munzemba dont l'émotion sera contagieuse dans l'assemblée. "Je n'ai pas un parcours aussi brillant que le vôtre mais je pense que l'acharnement dont j'ai fait preuve me mène à être assis aujourd'hui à côté d'une ministre", poursuivra-t-il. "J'espère, ajoutera-t-il reconnaissant, continuer à avoir le même acharnement que vous, celui que vous avez dans mon histoire, celle de mon frère, celle de ma sœur, en se battant avec toutes les difficultés qu'il y a aujourd'hui". Il conclura par un émouvant : "Je voulais dire à toutes les personnes qui sont dans la salle qu'il y a des gens qui comptent sur vous".

Léo : "La force du réseau de pairs"

Léo, chercheur-pair lui aussi, rappelait que dans cette recherche par les pairs présentée en atelier, la méthodologie employée illustre parfaitement la notion de changement de paradigme, "puisqu'il s'agit de faire participer des jeunes qui sortent de la protection de l'enfance à la rédaction d'un rapport, à la production des entretiens et à leur analyse". Mais l'objectif reste l'action alors que "trop de rapports se retrouvent enterrés". Pour agir, lui aussi s'est rapproché de la Fnadepape. La "force du réseau de pairs" est une ressource précieuse. Pour autant, elle s'appuie sur l'action publique et certains choix politiques lui posent parfois question. Et de souligner que dans certains départements les contrats jeunes majeurs peuvent être étendus après 21 ans alors qu'ils sont abandonnés dans d'autres. Quid de l'universalisme républicain et de l'égalité des chances? Quant à l'efficacité de la dépense publique, Léo se demande si "décider, à 18 ans, d'arrêter la prise en charge après avoir investi énormément sur le parcours des enfants", était vraiment un choix cohérent ?

Les Assises en vidéos sur YouTube Chaîne Assises enfance ou sur www.lejas.com

Présentation sur scène de la fresque réalisée par des enfants accompagnés par SOS Villages d'enfants, en présence notamment de Marie Derain, Laurence Rossignol et Christiane Taubira.

© Toutes les photos : Ulysse Demneri pour le Journal de l'Action Sociale

Entre les débats...

La 7ème édition des Assises s'est aussi illustrée par de grands moments de convivialité et de partage au cœur desquels se trouvaient les enfants. Dans le hall d'exposition paré de nombreuses œuvres artistiques (peintures, sculptures, photos...) réalisées par des jeunes, d'autres enfants, mais aussi des mamans et des professionnels, se sont impliqués dans des spectacles de danse, de chant, dans la confection d'un café d'accueil gourmand.

Et ce sont encore les enfants qui ont clôturé en beauté et en émotion les Assises avec la présentation sur scène d'une fresque picturale en huit panneaux réalisée durant les deux jours de l'événement par seize d'entre eux sur les droits de l'enfant. Une mobilisation exceptionnelle grâce à une très forte implication en amont et durant l'événement de l'association SOS Villages d'enfants.

Le Journal de l'Action Sociale, organisateur des Assises nationales de la protection de l'enfance, adresse un grand merci :

- **Aux jeunes - présents ou absents - qui ont contribué de façon déterminante à la convivialité de l'événement.**

- **Aux partenaires qui se sont impliqués avec enthousiasme et énergie dans ces animations :**
- SOS Villages d'Enfants (équipe du siège et villages de Busigny, Calais, Jarville, Marly, Neuville, Maison Claire Morandat) ;
- la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, sa direction interrégionale Grand-Nord, et leurs services (CEF, Mecs, Stemo) ou partenaires (associations ABCD, Damas, Atout spray, Parkour 59) ;
- les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, leurs services et leurs partenaires : association Black and White, DT de Cambrai, EPDSAE, Maison des ados 62, Udapei 59 ;
- la Défenseure des Enfants et les Jeunes ambassadeurs des droits de l'enfant.
- l'artiste plasticienne, Marie-José Lopez-Portland, qui a encadré les artistes en herbe à l'origine de la fresque.

- **Aux partenaires qui ont investi dans la tenue d'un stand : Ancasd, Apriles, APSN, Bulletin de la Protection de l'Enfance, Creai Nord-Pas-de-Calais, Cric, Département du Nord, Département du Pas-de-Calais, Défenseur des Droits, ENPJJ, EPDSAE, Fehap, Fondation Ocirp, Forum Antique de Bavay, Forum des Sciences, GIP Enfance en Danger (Oned - 119), Institut national du Développement social (INDS), Maison des ados 62, Mediassoc, Ministère de la justice (DPJJ), Ministère de l'Éducation Nationale, ODAS, SOS Villages d'enfants, Top éducs, Uniopss et Uriopss Nord-Pas-de-Calais.**

- **Et bien sûr, aux équipes du Conseil général du Nord, du Conseil général du Pas-de-Calais, de l'Odas, précieux soutiens dans l'organisation de l'événement, ainsi qu'à l'ensemble des institutions membres du comité de pilotage pour leur contribution à l'élaboration du programme ou à l'animation des débats.**

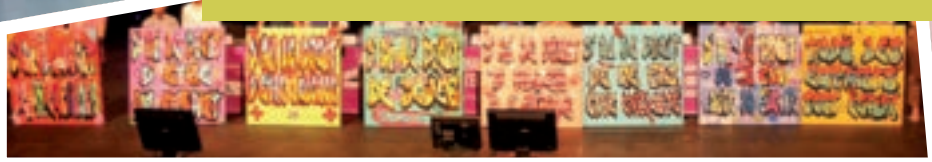

LE BULLETIN DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE
C/O Journal de l'Action Sociale
13 bd Saint-Michel 75005 Paris
Tél. : 01 53 10 24 10 - Fax : 01 53 10 24 19
E-mail : bpe@lejas.com

RÉDACTION

RÉDACTEUR EN CHEF : Didier Lesueur.
RESPONSABLES DE LA RÉDACTION :
Céline Jung, Karine Senghor.

Maquette : Ylli Demneri

Photos : Le Journal de l'Action Sociale

Conseil d'orientation :
Boris CYRULNIK, neuropsychiatre, président de l'Association française de recherche en éthologie clinique et anthropologique, **Alain GREVOT,** expert à l'Odas, **Catherine DE LA HOUGUE, Didier LESUEUR,** délégué général adjoint de l'Odas, **Mohamed L'HOUSSNI,** directeur de l'association A. RETIS en Haute Savoie, **Gilles PAILLARD,** directeur général de SOS Villages d'Enfants, **Laurent PUECH,** membre de l'Association nationale des assistants de service social (Anas), **Jean PONTIER,** ancien député-maire de Tournon sur Rhône, ancien directeur départemental chargé de mission à la PJJ, **Michel ROUZEAU,** inspecteur général de l'administration.

ÉDITION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Jean-Louis Sanchez

ABONNEMENTS :
BPE - Journal de l'Action Sociale
Tél. : 01 53 10 24 10 - Fax : 01 53 10 24 19
E-mail : maria.lillo@lejas.com

Tarifs : 1 an - 5 numéros
Personnel : 39 euros/Institutionnel : 60 euros
Vente au numéro : 13 euros

Le Bulletin de la Protection de l'Enfance
est édité par la société L'Action Sociale
SARL au capital de 91 469,55 euros
RCS Paris B 420 743 346
Siège social : 13 bd Saint-Michel, 75005 Paris
N° de commission paritaire (CPPAP) :
0415 T 89 383
Mensuel - Dépôt légal : septembre-octobre 2014
ISSN : 1964-3636
Impression : Timedian impressions

LE BULLETIN DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE
est réalisé en partenariat avec
SOS Villages d'Enfants

SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE

Le Bulletin de la Protection de l'Enfance

connaître, se reconnaître, agir ensemble

Connaître, se reconnaître, agir ensemble

Depuis maintenant plus de cinq ans, le Bulletin de la Protection de l'Enfance, communément appelé BPE, contribue à renforcer les liens entre les différents acteurs institutionnels de la protection de l'enfance en favorisant la connaissance et la reconnaissance de l'autre. Ce, à travers la présentation pédagogique des enjeux et préoccupations du secteur, la promotion de pratiques innovantes, et des reportages variés sur des initiatives prometteuses qui concernent tous les aspects du soutien à l'enfance et à la famille, qu'il s'agisse de prévention ou de protection.

Bimestriel, le BPE est une publication proposée et réalisée par le Journal de l'Action Sociale (organisateur des Assises nationales de la protection de l'enfance) et SOS Villages d'enfants.

❑ **Je m'abonne pour un an (5 numéros bimestriels de 20 pages) au tarif de 39 € TTC frais de port inclus.**

Je règle par : ❑ chèque ci-joint à l'ordre de L'Action sociale ❑ mandat administratif ou virement bancaire à réception de facture

ADRESSE DE LIVRAISON

Organisme : .....
Nom/Prénom : .....
Fonction : .....
Téléphone : .....
Adresse : .....
.....
Code postal : |_|_|_|_|_| **Ville :** .....
e-mail : .....

ADRESSE DE FACTURATION

Organisme : .....
Service : .....
Téléphone : .....
Adresse : .....
.....
Code postal : |_|_|_|_|_| **Ville :** .....
Signature :

Bon de commande à découper et retourner à : L'Action sociale/Abonnement au BPE
13 boulevard Saint-Michel 75005 Paris - Renseignements : 01 53 10 24 10 (Tél.) – 01 53 10 24 19 (fax)